

LABENNE  
COMMUNE TOURISTIQUE

ID : 040-214001331-20170925-DELIB05\_57-DE

Envoyé en préfecture le 29/09/2017

Reçu en préfecture le 29/09/2017

Publié ou notifié le 29/09/2017



TAXE DE SEJOUR 2018

Période de perception du 01.01 au 31.12

CATEGORIE	Tarif par jour et par personne		
	TAXE COMMUNALE	TAXE ADDITIONNELLE	TOTAL à PERCEVOIR
Palaces	4	0,4	4,40 €
Hôtel de Tourisme 5 étoiles Résidences de Tourisme ***** Meublés de tourisme *****	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtel de Tourisme 4 étoiles Résidences de Tourisme **** Meublés de tourisme ****	2,25 €	0,22 €	2,47 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme *** Meublés de tourisme 3 ***	1,50 €	0,15 €	1,65 €
Hôtel de Tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme ** Meublés de Tourisme ** Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,99 €
Hôtel de Tourisme 1 étoile Résidence de Tourisme * Meublés de Tourisme * Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambres d'Hôtes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,75 €	0,07 €	0,82 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,75 €	0,07 €	0,82 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,40 €	0,04 €	0,44 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles	0,55 €	0,05 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Exonération totale :

- \* mineurs (moins de 18 ans)
- \* titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés par la commune
- \* personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- \* personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par délibération du conseil municipal